AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTES-PYRÉNÉES

Le Concours Général Agricole : un concours officiel, la référence du goût !

La Chambre d'agriculture favorise la représentation des produits au sein du Concours Général Agricole, en informant les producteurs sur les modalités et en réalisant les mises sous scellés des échantillons.

Ouverture des candidatures 2020

Le Concours Général Agricole est un concours national officiel de renom, porté par le Ministère de l'Agriculture qui se tient dans le cadre du Salon International de l'Agriculture de PARIS du 22 février au 1 mars 2020. Les jurés sélectionnés dégustent et jugent les produits envoyés par les producteurs. La Chambre d'agriculture incite vivement les producteurs à participer au Concours 2020, pour la reconnaissance du travail et du savoir-faire des producteurs.

L'obtention d'une médaille au Concours Général Agricole permet :

- d'obtenir des avis de professionnels et de consommateurs pour perfectionner sa production, enclencher une démarche de progrès,
- de valoriser les savoir-faire de l'entreprise, la qualité de son travail,
- d'augmenter ses ventes : on constate que face à deux produits comparables, le consommateur préfère généralement le produit médaillé,
- de faire connaître son produit aux consommateurs ainsi qu'aux distributeurs professionnels.

Pour ceux qui l'obtienne, qu'elle soit d'or, d'argent ou de bronze, la feuille de chêne du Concours Général Agricole (CGA) est révélatrice de la qualité d'un produit pour les consommateurs français. 66% d'entre eux connaissent en effet la médaille, et plus de 75% de ceux qui la connaissent la considèrent comme une incitation à l'achat. (Enquête Adquation sept 2011). Un produit primé peut augmenter ses ventes de 30 % dans l'année suivante

Comment participer au Concours ?

Attention, selon votre catégorie de produit, les dates de clôtures d'inscriptions sont différentes.

Concrètement, les démarches :

- Choisissez le ou les produits que vous souhaitez présenter au Concours Général Agricole 2020,
- Inscrivez-vous directement sur le site : www.concours-agricole.com,
- Prise de rendez-vous puis passage de l'agent préleveur, mandaté par la Chambre d'agriculture, pour le prélèvement aléatoire dans votre stock commercial et la mise sous scellé,
- Vous prenez en charge et envoyez directement votre produit scellé à l'attention du Concours Général Agricole.
- Après le Concours, sur le site officiel, vous aurez accès aux commentaires des jurés sur votre ou vos produits.
- Si vous êtes lauréat :
    - vous pourrez alors afficher votre médaille sur le ou les produits concernés, toutes les indications figureront également sur le site dédié,
    - l'agent mandaté de la Chambre d'agriculture vous remettra votre diplôme officiel.

Sur le site officiel www.concours-agricole.com, vous trouverez toutes les indications : dates des candidatures, dates des expéditions, tarifs, ...

Le Concours Général Agricole dans les Hautes-Pyrénées sur les 4 dernières années :
19 médailles reçues sur ces 4 dernières années :
- 2 en or,
- 11 en argent, dont deux par des producteurs du réseau Bienvenue à la ferme
- 6 en bronze, dont une par un producteur du réseau Bienvenue à la ferme

<u>Lauréats Concours Général Agricole 2019</u>

BRONZE - Pâté de campagne supérieur / terrine de campagne, SARL CHARCUTERIE ADER
BRONZE - Produits à base d'abats / Pâté de tête ou fromage de tête, LA FERME DE L'ENCLAVE
ARGENT - saucisson sec fermier supérieur (pur porc), SARL CHARCUTERIE ADER
ARGENT - Saucisson sec traditionnel ou à l'ancienne de 200 g à 400 gr, SARL CHARCUTERIE ADER
ARGENT - Miels de cru / Miel d'acacia, LE RUCHER ARRENSOIS
ARGENT - Rillettes pur canard, assaisonnement simple (sel et poivre), EARL THEAS
ARGENT – VIN - SUD-OUEST / IGP COMTE TOLOSAN / BLANC, MILLESIME 2018, SCEA DOMAINE LES PYRENEALES

- Nombre de producteurs inscrits : 14
- Nombre de produits inscrits : 34